

AVIS DE VACANCE DE POSTES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Avis de vacance de postes d'adjoints des cadres hospitaliers devant être pourvus au choix

NOR : SASH1040129V

Deux postes d'adjoint des cadres hospitaliers à pourvoir au choix, en application du 3° de l'article 7 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, sont vacants à l'institut départemental Enfance et Famille de Brétigny-sur-Orge (internat chargé de l'accueil d'urgence des 0/18 ans, jour et nuit).

Peuvent faire acte de candidature les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 remplissant les conditions fixées à l'article 7 (3°) du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié.

Les candidatures devront être adressées, par écrit, le cachet de la poste faisant foi, à la direction des ressources humaines, service recrutement et mobilité, bureau n° 116, hôtel du département, boulevard de France, 91012 Évry Cedex, dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.